

La puce à l'oreille

Assurances sociales

Agence d'assurances sociales Gland

Les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent les habitants des communes qui leur sont rattachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes :

- Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS (CCVD)
- Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM)
- Office de l'Assurance Invalidité (OAI-VD)

Elles sont compétentes pour les questions liées, notamment, à :

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- Assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- Prestations complémentaires AVS/AI
- Subsidés à l'Assurance-maladie
- Allocations familiales
- Prestations complémentaires pour familles (PCFam) et Rente-Pont
- Etc.

Communes rattachées: Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

Horaires:

8h30-12h00 et 13h30-17h00

Adresse:

Chemin de Montoly 1
1196 Gland

aas.gland@vd.ch
www.arasnyon.ch

Tel:022/557.55.90

Fax:022/557.55.99

Agence d'assurances sociales Nyon

Les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent les habitants des communes qui leur sont rattachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes :

- Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS (CCVD)
- Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM)
- Office de l'Assurance Invalidité (OAI-VD)

Elles sont compétentes pour les questions liées, notamment, à :

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS) (demandes de rente, affiliation, etc.)
- Assurance-invalidité (AI) (demandes de prestations, modalités de versement, etc.)
- Prestations complémentaires AVS/AI
- Subsidés à l'Assurance-maladie
- Allocations familiales
- Prestations complémentaires pour familles (PCFam) et Rente-Pont
- Etc.

Communes rattachées: Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésèrèx, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

Horaires:

8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse:

Rue des Marchandises 17
1260 Nyon

aas.nyon@vd.ch

www.arasnyon.ch

Tel:021/338 99 99

Fax:021/338 99 94

Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)

C'est une Association de communes regroupant les 47 Communes du district de Nyon : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le-Muids, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésérèx, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel. Ses buts principaux sont : a) L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) b) L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS). Pour la réalisation de ces 2 buts, L'Association compte 2 structures :

- le Centre Social Régional Nyon-Rolle (CSR) pour l'application de la LASV
- les Agences d'Assurances sociales (AAS) de Nyon, Coppet, Gland et Rolle, pour l'application du RAAS.

L'ARAS s'est dotée d'un but « optionnel » auquel chaque commune est libre de souscrire.

A ce jour, elle compte un but optionnel, auquel ont adhéré 11 communes: Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnny, Vinzel. Il s'agit de la création et la gestion d'un réseau d'accueil de jour des enfants, au sens de la la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006.

Adresse:

ARAS Nyon, rue des Marchandises
17, cp 1016
1260 NYON

aras.nyon@aras.vd.ch

www.arasnyon.ch

Tel:021/338 99 31

Fax:021/338 99 84

﻿

Horaires:

﻿

Caisse cantonale vaudoise de compensation

La Caisse cantonale vaudoise de compensation

Adresse:

Rue du Lac 37
1815 Clarens

avs.vaud@avs22.vd.ch

www.caisseavsvaud.ch

Tel:021/964.12.11

Fax:021/964.15.38

Exécute des tâches déléguées par la Confédération dont :

- les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- le versement des prestations financières de l'AI
- la détermination et le versement des prestations du régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée ou dans la protection civile ainsi que l'allocation de maternité fédérale

Exécute des tâches déléguées par le canton dont :

- la fixation et le versement des PC et PCG AVS/AI
- la fixation et le versement des PC Familles et de la Rente-pont
- la gestion et l'administration de la Caisse cantonale d'allocations familiales du canton de Vaud
- la gestion et l'administration du Fonds cantonal pour la famille
- la gestion et l'administration de l'allocation de maternité

Exécute des tâches déléguées par Prométerre - Association fondatrice d'Agrivit dont :

- la gestion de la Caisse de compensation AGRIVIT

﻿

Horaires:

du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Index

Agence d'assurances sociales Gland	p. 1
Agence d'assurances sociales Nyon	p. 2
Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS)	p. 3
Caisse cantonale vaudoise de compensation	p. 4
Index	p. 5